

Commune de

Hendorf

Lieu-dit

Rue Ste. Agnès
Rue St. Aloise

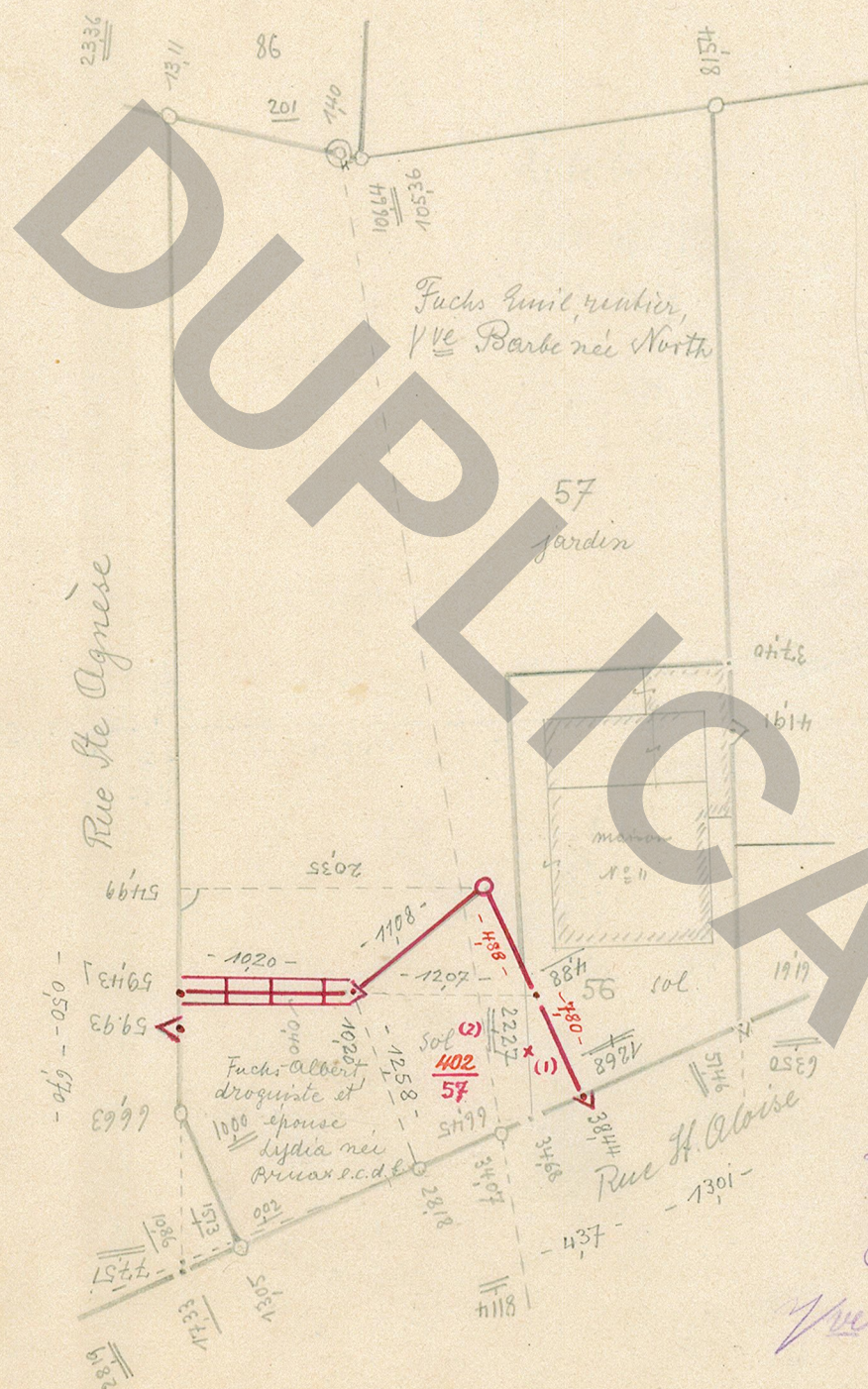
Section

21

Document d'arpentage

N° 2451

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Remarque sur le
Le propriétaire :
M. Emil Fuchs.

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section

N°

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 1^{er} juillet 1933.

Le géomètre diplômé

Le croquis a été comparé avec la carte de con-
vation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre